



COMMUNE D'AULT et SIVOM D'AULT

Département de la Somme – Arrondissement d'Abbeville

AULT, le 8 Février 2025

Marcel LE MOIGNE
Maire

Monsieur Alain SCHIBLER
Vice-Président
SIVOM D'AULT

A

Monsieur le Président
Association AULT ENVIRONNEMENT
Maison des Associations
11 Rue du 11 Novembre
80460 AULT

OBJET : réponses aux remarques et observations

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la mise en place d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant n°6 d'Ault, vous avez formulé un certain nombre de questions ou de remarques en date du 25 janvier 2025.

Nous souhaitons vous apporter les réponses suivantes :

Le programme ne couvre pas l'ensemble du bassin versant d'Ault, mais uniquement le bassin versant 6, car c'est celui qui connaît les dysfonctionnements les plus graves et les plus fréquents et doit donc bénéficier le plus rapidement possible d'un programme d'aménagements d'hydraulique douce visant à lutter contre l'érosion du sol et les inondations notamment dans le centre bourg d'Ault nouvellement réaménagé.

Dans le paragraphe 2 vous faites état d'un certain nombre de documents qui selon vous devraient être versés au dossier d'enquête publique, notamment l'étude SOMEA 2003 ou encore l'étude CRDSEA de 2011. Tous ces documents qui traitent l'ensemble du bassin versant ont servi de base pour l'étude VERDI qui traite uniquement le bassin versant 6 afin de répondre aux performances attendues.

Il s'agit sur ce dossier de se focaliser sur la partie du bassin versant qui doit être traitée de manière prioritaire. Au regard de la longueur de la procédure, incluant la négociation avec les exploitants agricoles et les propriétaires terriens qui a duré 18 mois, il nous semble que cette hiérarchisation des actions est justifiée.

Vous affirmez également la mise à jour du plan AN9d où il y a des inexactitudes ou encore les corrections prévues sur les avaloirs d'eau pluviale en ville mal placés, sans apporter de précisions. Il est donc difficile de vous apporter des réponses.

Concernant l'état des rejets d'eau pluviale dans les eaux usées, un programme de vérification des installations est prévu dans le contrat de délégation du service public du délégataire, la société HYDRA dont les actions font l'objet d'un rapport annuel consultable une fois validé par le conseil municipal. Il reste sur ce sujet beaucoup à faire.

Plusieurs projets de récupération d'eau de pluie sont en cours au cimetière, à la base nautique d'Onival ou réalisé à l'école pour les besoins des jardins partagés mais aussi la mise en place de la gestion des eaux pluviales in situ sur l'espace de loisirs intergénérationnel.

Quant aux haies, elles seront définies lors de l'élaboration des marchés, printemps, été 2025.

Concernant vos questions figurant dans le troisième paragraphe de votre note, nous regrettons également que la problématique des eaux pluviales n'ait pas été traitée lors de la réfection de la rue de Paris mais nous travaillons avec l'Agence de L'Eau sur des projets de voirie et de trottoirs infiltrants chaque fois que cela sera possible techniquement et financièrement.

Le fossé à redents le long du chemin du cimetière s'arrête effectivement au niveau du cimetière mais joue son rôle de capture et de rétention d'eau qui s'infiltre progressivement même lors des épisodes pluvieux denses.

Nous intégrons dans l'étude de réfection de la rue de la terrasse la problématique d'écoulement des eaux pluviales rue de Saint Valéry et Boulevard Michel Couillet pour tenter de réduire les flux.

Nous vous remercions pour votre participation à l'enquête publique.

Veuillez agréer, **Monsieur Le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Le Vice-Président
SIVOM AULT

Marcel LE MOIGNE

Alain SCHIBLER



Mise en place d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin-versant d'Ault

Enquête publique janvier-février 2025
Sivom de la région d'Ault

Questions et remarques d'Ault Environnement pour comprendre
25 janvier 2025

Pourquoi le programme ne couvre pas l'ensemble du bassin-versant d'Ault, contrairement à l'étude SOMEA de 2003 et au schéma de gestion des eaux pluviales de 2018-2020 ? Onival, le Bois de Cise et le Deuxième Val en sont exclus. Quand ces secteurs seront-ils traités ?

Pour permettre aux citoyens de se faire une idée sur la pertinence du programme d'action présenté, il manque certaines informations dans le dossier d'enquête publique :

- . L'étude SOMEA de 2003 (texte et plans comprenant un diagnostic et des préconisations sur les pratiques agricoles et sur les aménagements), étude annexée au PLU de 2017.
- . L'étude CRDSEA de 2011, « étude hydraulique qui aboutit à des propositions d'aménagements visant à structurer et réduire les écoulements du bassin versant »
- . L'étude de réseaux long terme assainissement et eau pluviale du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en 2014
- . Le schéma de gestion des eaux pluviales de 2018 (décidé par le SIVOM le 16.12.2016) et celui de 2020
- . Un diagnostic de la capacité et de l'état du réseau d'assainissement des eaux pluviales (envasement, fuites) et une mise à jour du plan AN9d où il y a des inexactitudes, en particulier au Bel Air
- . Les corrections prévues sur les avaloirs d'eau pluviale en ville qui sont mal placés
- . L'état des rejets d'eau pluviale dans les égouts d'eau usée, les corrections effectuées depuis la mise en place du redéploiement du réseau d'assainissement en 2020 et les actions restant à mener
- . Les projets publics de récupération et d'infiltration des eaux de pluie (école,...)
- . Les mesures agroenvironnementales prévues ✕
- . Des précisions sur les différentes strates prévues dans les haies et sur leur taille (épaisseur, hauteur)

Par ailleurs, voici quelques premières remarques et questions :

- . Les haies récemment plantées et les fossés réalisés le long de la voie vélo et du chemin du Bel Air au Bois de Cise n'apparaissent pas sur les plans
- . Le fossé à redents le long du chemin du cimetière vers le RD940 s'arrête au niveau du cimetière. Sur quoi débouche-t-il ? Comment conduit-il vers le bassin d'infiltration situé en dessous du cimetière ?
- . La rue de Paris a été totalement refaite en 2019-2020 sans collecteur d'eau pluviale. La condition pour cela était la réalisation d'un bassin d'infiltration rue Léon Blum qui n'a pas été construit. Quelle solution est envisagée ? Après les travaux de la rue, reste-t-il des raccordements anormaux sur l'égout d'eaux usées d'eaux pluviales provenant des riverains, induisant un risque de débordement d'eaux usées lors d'orages ?
- . Les exutoires rue de la Pêche en dessous de la rue de Saint-Valery ainsi que Boulevard Michel Couillet en dessous de la rue Continentale sont-ils adaptés et en bon état. Des travaux sont-ils prévus pour éviter de nouvelles inondations aux points bas de la rue de Saint-Valery et du boulevard Michel Couillet qui impactent les habitations et la falaise ?